COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 23 février 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1er du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 9

M. Philippe WILHELM, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Corinne FRITSCH, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;

Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N°DL01032023-10 : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

Rapporteur : Monsieur Jérémy BOISSON

Comme suite à l'audit engagé en 2022 et comme l'autorise l'article 40 du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif signé le 1er mai 2017, une révision du contrat peut intervenir cinq ans après sa signature.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet d'avenant (en annexe) qui a pour objet de clarifier, modifier ou compléter les points suivants du contrat :

- Le bordereau de prix joint au contrat doit être complété pour mentionner des prix d'inspection par caméra prévus à l'article 7.2 du contrat
- La répartition des travaux de renouvellement et de grosses réparations entre Collectivité et Délégataire est à préciser
- La date de valeur des indices de base de la rémunération du délégataire et du compte de renouvellement
- Mise à jour de l'inventaire et du plan de renouvellement
- La fréquence de suivi de l'état des bétons du prétraitement de la station d'épuration

Cet avenant intègre une modification du prix de base (hors révision annuelle) soit Pp_0 = 0,6061 € HT/m^3 contre 0,5905 € HT/m^3 à la signature du contrat. Cette revalorisation est liée à l'intégration dans le patrimoine affermé de cinq postes de relevage.

Pour mémoire, le prix révisé au 1er janvier 2023 est Pp_{2023}= 0,6894 € HT/m^3.

VU l'avis de la commission finances rendu lors de sa réunion du 22/02/2023 ;

VU l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 21/02/2023.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif et ses annexes.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif et ses annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la formalité de transmission en Préfecture.

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
06 MAR. 2023
N° 033-213302144-20230306-DL01032023-10-DE

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Publié le : 06 MARS 2023 Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 06 MARS 2023